

RÈGLEMENT

COURSE de CAISSES A SAVON

Doulaincourt-Saucourt

Caisse à savon

Véhicule de type automobile sans moteur à 3 ou 4 roues (un nombre de roues différent est interdit), ayant un système de direction actionné par un volant, un guidon ou autre.

Un système de freinage est obligatoire, un système efficace et solide.

La caisse doit être dépourvue de pédales et chaînes. Le pilote doit maîtriser la direction de l'engin.

La fabrication de la caisse à savon doit être faite artisanalement.

Elle se déplace par la seule force de gravité. Elle peut être composée de tous les matériaux, objets de récupération.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Pour valider son inscription, il faut :

1* Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les personnes mineurs age minimum pour participer **8 ans**.

2* Disposer d'une assurance responsabilité civile et individuelle (demander une attestation chez votre assureur).

3* Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement.

4* Joindre le règlement signé, les différents documents doivent nous parvenir avant le **10 AOUT 2020**

Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement sans attendre, les inscriptions étant validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments).



Attention : Places limitées à 30 participants.

Article 1 – Point éliminatoires

Les points ci-dessous sont à respecter, sinon le véhicule sera éliminé et ne prendra pas le départ.

- * Freinage efficace.
- * Casque.
- * Gants.
- * Tenue complète ne laissant pas apparaître les membres du corps (bras et jambes nus Interdit).
- * Absence d'objets tranchants, coupants...

Article 2 – conception – Construction de la caisse

Roues équipés de PNEUS : Oui
Diametre maxi :50 cm
Freinage obligatoire :Oui
Poids de la caisse :200 kg maximum aucun dépassement ne sera toléré.
Klaxon :Autorisé

- * Pour la conception de la caisse, les matériaux Coupant, tranchants, dangereux, etc, sont interdits.
- * La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- * Le plancher doit être complet sous le pilote et le passager.
- * Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple à protéger avec une garniture en caoutchouc ou autre).
- * La caisse ne doit pas comporter de **pare-brise** en verre ni en plexiglas, ils sont interdits.
- * Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- * Si il y a des sièges, ils doivent être solidement fixés au châssis (boulonnés ou soudés) sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

Article 3 – Sécurité des pilotes.

CASQUE OBLIGATOIRE :

Le casque est obligatoire et adapté au pilote et au passager au risque d'une élimination.

EQUIPEMENTS :

Le port des gants, de chaussures fermées et de vêtements (pantalon long et pull manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire au risque d'une élimination. Les mitaines sont interdites, les doigts doivent être protégés.

REMORQUAGE :

Un véhicule est prévu pour remonter les caisses à savon.

Prévoir un anneau à l'avant ainsi qu'à l'arrière de la caisse, diamètre intérieur de l'anneau environ 30 mm.

Prévoir une élingue de 1 m minimum avec mousqueton ou crochet.

DIVERS :

Un numéro de course sera remis au participant le jour J

ASSURANCES :

L'assurance responsabilité civile est obligatoire. Chaque équipage doit être assuré à la fois en risques corporels et en responsabilité civile.

Article 4 – Déroulement de la course

1. Règles générales

La direction de la course, et l'équipe de contrôle sont seules juges des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des caisses à savon.

Elles peuvent exclure les caisses ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Elles prononcent les disqualifications et aucune contestation ne sera tolérée.

Elles seront intransigeantes sur les points éliminatoires.

2. Pilotes

Il est possible de faire courir plusieurs pilotes, 1 pilote principal (+ 1 pilote remplaçant) et 2 pousseurs. 1 pilote et 1 passager sont autorisés par caisse.

Catégories d'âges:

Senior	+ de 16 ans
Junior	- De 16 ans

3. Énergie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle !

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz, d'air comprimé ou autre source d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

4. Départ

Il se fera du haut de la Combe Guechenot.

1 pilote et 1 passager (non obligatoire) Deux pousseurs sont autorisés dans la zone nettement délimitée, mais ils ne sont pas obligatoires. Le temps sera mesuré dès le départ de la caisse.

5. Arrivée

Elle se fera au niveau de la caserne des pompiers bien délimitée et protégée.

6. Programme

9h : arrivée des participants, contrôle technique des caisses et remise des numéros.

10h : Séance d'essais.

12h : buvette et restauration sur place.

14h : 2eme et 3eme passage

18 h : classement, remise des récompenses.

Prix décernés :

- * Coupe pour la plus belle caisse
- * Coupe pour la caisse la plus technique
- * Coupe pour la caisse la plus folklorique
- * Coupe pour la caisse la plus rapide
- * Coupe de la plus belle gamelle



Toutes catégories confondues